

**Type de réunion**

Réunion d'école publique

**Discussion sur le constat**

**question n° 2**

**02. Quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?**

Langues vivantes : l'apprentissage par un professeur d'école est préférable à l'école primaire plutôt que par un professeur de collège. Il est préférable de faire son choix de langue à l'entrée du collège. Pour recevoir l'instruction, il faut avoir un minimum d'éducation. L'école doit donner des repères en séparant les notions d'instruction et d'éducation (personnes, objectifs, évaluations)

Les missions

de l'école maternelle : sociabilisation, éveil, développement corporel, autonomie, plaisir d'apprendre.

de l'école élémentaire : lire, écrire, compter, savoir-être

des collèges, lycées : esprit critique, pratique

**question n°5**

**05. Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

Comment définir une culture commune ?

A la fin de la scolarité à l'école primaire, il faut que les élèves maîtrisent les bases : lire et comprendre, écrire en mathématiques et en français.

L'ajout de compétences nouvelles à acquérir (langue étrangère, culture scientifique, utilisation de techniques nouvelles telles l'informatique car les programmes n'ont pas été allégés) et l'évolution de la société demandent des moyens nouveaux pour des stratégies d'enseignement différentes.

L'école ne peut résoudre tous les problèmes de la société mais elle peut aider à former des élèves critiques.

La définition du socle commun et donc des programmes doit être décidée par une commission où les personnels éducatifs de la base soient présents ;

Des moyens nouveaux sont à prévoir :

- plus de temps de concertation entre enseignants ;
- une formation aux techniques de communication pour pouvoir travailler en équipe et développer des pratiques différentes (décloisonnement, soutien...)
- du personnel supplémentaire pour enseigner autrement ;
- commencer l'enseignement des langues étrangères plus tôt ;
- dans l'école, former des élèves critiques et respectueux des règles ;
- dans la société, revaloriser l'école de la République et le rôle de citoyen .

**question n°8**

**08. Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?**

La pédagogie différenciée existe dans les classes mais n'est pas systématique.

La politique des cycles n'est pas respectée ; le redoublement ne doit pas exister si la notion de cycle est respectée. En revanche, un enfant pourra avancer à son rythme si la notion de classe est supprimée.

Le redoublement (dévalorisant) n'a plus lieu d'être mais l'enfant pourra mettre le temps dont il a besoin pour acquérir ce qui doit l'être (plus lentement comme plus vite).

Par ailleurs, il faut faire comprendre aux enfants la chance d'aller à l'école, repenser le temps scolaire ( il y a trop de travail dans une journée mais pas assez dans l'année) et apprendre à l'enfant à mieux se connaître afin d'aller vers les autres.

### **Question n° 13**

#### **13. Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

Le travail de repérage des enfants en grande difficulté doit être précoce dès la maternelle où doit débiter la scolarisation obligatoire ( grande section de maternelle)

L'aide à ces enfants doit être généralisée et non pas seulement réservée aux ZEP (équité). Le rôle du RASED est important, mais il faudrait cette aide pour chaque école (écoles rurales)

Il faut

- accompagner, aider les parents de ces élèves (tous les services devraient travailler en harmonie (habitat, transport, financement...) par une prise en charge financière (transport vers classe spécialisée, CLIS...) par une harmonisation du travail de tous les partenaires sociaux,
- adapter les structures (effectifs, RASED, maître supplémentaire pour groupe de soutien et décloisonnement...),
- repenser l'enseignement après l'école élémentaire et revaloriser le travail manuel, le travail par alternance au collège....

### **Question n° 18**

#### **18. Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'État et des collectivités territoriales ?**

Dans les écoles, on constate beaucoup de différences et surtout une inégalité de moyens :

Les moyens de l'Education nationale ne sont pas à la hauteur de son action éducative

Les communes doivent faire face à des demandes nouvelles (informatique, BCD, ...) et les inégalités s'accroissent

Le partenariat au niveau des communes permet pourtant des améliorations notables quand le choix politique territoriale va dans le sens d'une amélioration de la vie scolaire.

Crainte des enseignants pour leur avenir

Il faut :

- Répartir d'une façon équitable les moyens de fonctionnement.
- Maintenir la gestion du personnel par l'Etat, pas de décentralisation pour le personnel à compétences pédagogiques
- Maintenir une définition des règles nationales par l'Etat : programmes, horaires, examens,.

### **question n°22**

#### **22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?**

La formation des enseignants est trop tardive dans le cursus scolaire, trop théorique par des professeurs de collège à l'IUFM mais pas par des professeurs des écoles.

Peu ou pas d'ancrage dans la vie active des élèves professeurs des écoles.

Il faudrait une formation en alternance avec réel travail en doublette et ce, dès la première année de faculté, une pratique de terrain dans d'autres milieux professionnels et une formation continue indispensable quand on a la charge d'enfants.

---

## **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

**1** Il faut donner à l'école et aux élèves les moyens de posséder les compétences de base (lire et comprendre, écrire, savoir lire au pluriel, avoir l'esprit critique) et de respecter les valeurs défendues par l'école de la République.

**2** Il faut maintenir la politique des cycles qui permet à l'enfant d'apprendre à son rythme mais l'enfant en grande difficulté a besoin d'être accompagné dans une structure adaptée et avec un effectif allégé le plus tôt possible dans sa scolarité

**3** L'Etat doit maintenir son rôle de service public au niveau des personnels et assurer une répartition équitable des moyens en rééquilibrant si possible les budgets pauvres de certaines communes.